



SALAIRES 2016

Le CSN méprisant et dogmatique

Lors de la négociation du 25 février dernier le CSN a refusé toute augmentation des salaires pour 2016, prétextant les incertitudes liées à la loi Macron pour le devenir du tarif des notaires.

Depuis, les décret et arrêté relatifs à ce tarif ont été publiés (JO du 28 février 2016).

Dès lors, et dès le 29 février, la CGT a demandé la reprise des négociations.

La crainte d'une baisse sensible du tarif ne s'est pas vérifiée puisque, au final et en moyenne, elle est limitée à 2,50 %. En revanche, l'activité dans les offices est importante puisque, selon la CRPCEN, le chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2015 a augmenté de 17,88 % par rapport au même trimestre 2014, et + 8,27 % pour toute l'année 2015, alors que la masse salariale n'a progressé que de... 0,56 %.

Autre indice : l'embauche (+ 375 salariés en février 2016 par rapport à janvier). Or, on sait que les notaires, comme d'ailleurs tous les employeurs, n'embauchent que s'il y a nécessité.

On sait aussi que, malgré ces embauches, les heures supplémentaires non rémunérées sont courantes dans les offices notariaux.

Dans ces conditions, rien ne justifie le refus par le CSN d'une augmentation des salaires. Compte tenu de ces bons chiffres LA CGT A DEMANDÉ UNE AUGMENTATION DE 1 %.

Pourtant, lors de la nouvelle négociation le 24 mars, le CSN a maintenu sa position intransigeante et dogmatique de refus de toute augmentation.

Et cela, deux jours après le "Printemps du notariat" auquel les salariés des offices avaient été priés d'assister, manu militari.

C'est un profond mépris à l'encontre des salariés auxquels on demande toujours plus d'efforts.

Quand donc le Conseil Supérieur du Notariat comprendra-t-il que le respect des salariés et leur bien-être au travail sont les meilleures sources d'efficacité et de productivité ?

Le notariat aurait-il un patronat à ce point aveugle et ignorant ? La question mérite d'être posée.

La CGT appelle les salariés à la rejoindre pour lui permettre de mieux peser sur les négociations, et à retourner la pétition adressée avec La Bastoche N° 75.

.....Bulletin d'adhésion à retourner à l'adresse ci-après.....

JE SOUSSIGNE :

M (nom, prénom, adresse)

E-mail@.....

Déclare vouloir adhérer à la Fédération CGT des sociétés d'études, branche notariat.

Et demande à recevoir le kit d'adhésion nécessaire.

Fait le2016.

Signature :

